

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 0
- exclus : 0

Séance du 25 septembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, NOUVEL Alain, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, Jérôme MILLET, MARCHAL Laurence.

Excusé :

Date de convocation :
20/09/2024

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

Délibération n°18.2024

Objet : Application du régime forestier géré par l'ONF sur des parcelles boisées appartenant à la commune

- Monsieur le Maire expose l'intérêt d'une gestion durable sur des terrains boisés appartenant à la Commune.
- Monsieur le Maire expose que les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains boisés appartenant à la commune dans le cadre de la révision de l'Aménagement Forestier de la Forêt Communale.
- Il en ressort un intérêt pour une gestion durable sur sept parcelles de terrains appartenant à la Commune.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité demande au Préfet de prendre un arrêté d'application du Régime Forestier pour les parcelles cadastrales suivantes, pour un total de 21,0518 hectares :



Territoire communal de BEAUVOISIN				
SECTION	PARCELLE	ADRESSE	Surface cadastrale totale en ha	Surface concernée par l'application 2024 en ha
C	485	LE PARTIVOUR	0.0250	0.0250
C	486	LE PARTIVOUR	0.0312	0.0312
C	694	LE PARTIVOUR	0.2932	0.2932
C	695	LE PARTIVOUR	2.9412	2,9412
C	790	LE PARTIVOUR	4.2640	4,2640
C	791	LE PARTIVOUR	0.2739	0.2739
C	792	LE PARTIVOUR	13.2233	13,2233
		TOTAL	21.0518	21.0518

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes administratifs permettant l'aboutissement de ce dossier foncier d'application du Régime Forestier, dossier instruit par l'Office National des Forêts.

La surface cadastrale de la Forêt Communale qui était de 14.5560 hectares sera ainsi portée à 35.6078 hectares après la prise de cet arrêté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 25 septembre 2024
Christian THIRIOT, Maire.

